

**Dernière minute 1** : nous l'avions dit, il ne fallait pas inquiéter avant les élections professionnelles ! Ainsi le Groupe de travail sur la carte des formations est convoqué le 12... décembre. Nous mobiliserons de toute façon tous nos efforts pour défendre nos sections.

**Dernière minute 2** : la fusion des académies se traduit par le changement de rectorat académique, région Nouvelle-Aquitaine : Poitiers et Limoges sont en concurrence, rien n'étant prévu pour Bordeaux. (*Nouvelle République*). Suite à sa demande, la FSU sera reçue par le Recteur ce lundi 3 décembre ; Nasr Lakhsassi y représentera la SNUEP.

## **Réformer pour supprimer des postes !**

Les coupes effectuées cette année ne sont pas une surprise puisque le ministre a budgété des suppressions de postes de fonctionnaires en 2019. Mais elles montrent clairement l'impact immédiat des réformes engagées. Les réformes du lycée, et encore plus celle du lycée professionnel, visent d'abord à dégager des postes. Et cela même au moment où le second degré est en croissance démographique.

Ces postes supprimés engagent aussi l'avenir. Après des années de croissance, le ministère envoie un message clair pour la seconde année vers les étudiants : l'éducation nationale n'est plus un débouché. La volonté de diminuer le nombre d'emplois dans le second degré alors que le nombre d'élèves augmente est nettement mise en œuvre.

## **Suppressions de postes dans les LP : un saccage organisé !**

La première finalité de la réforme Blanquer de la voie professionnelle est budgétaire. Le SNUEP-FSU l'a toujours affirmé, cette réforme sert d'abord à supprimer des postes de PLP. La première preuve en était les nouvelles grilles horaires en bac pro et en CAP qui pourraient permettre de supprimer au moins 2600 postes. La seconde vient de tomber : baisse des postes ouverts (...) [Lire la suite](#) **Concours PLP 2019**

## **Concours 2019 : Massacre en LP**

C'est au lycée professionnel que les coupes sont les plus fortes comme le laissait prévoir la réforme du lycée professionnel. Un poste sur dix disparaît au concours 2019 avec 1435 postes proposés contre 1580 en 2018. Mais cette moyenne cache une coupe sans précédent dans l'enseignement général. En histoire géographie - lettres, seulement 114 postes sont proposés soit 69 de moins qu'en 2018. Ce sont 38% des postes qui sont supprimés. En anglais-lettres avec 65 postes, la moitié sont supprimés. En espagnol la coupe est identique avec 25 postes en 2019. En éco gestion GA seulement 32 postes sont proposés soit moitié moins qu'en 2018. En éco gestion commerce 30 postes disparaissent, 130 sont proposés. En SMS on compte aussi 19 postes en moins. On compte des postes en plus en esthétique, arts appliqués et biotechnologies.

L'EPS n'échappe pas aux coupes. 700 postes étaient proposés en 2018. Il n'y en a plus que 650 en 2019. On compte aussi 10 postes de plus au concours interne (80 postes).

**Participer massivement à ces élections professionnelles, c'est essentiel pour dire non à la « réforme » de la voie professionnelle.**  
**Votre voix compte !**

## **Elections professionnelles : Pour voter et avoir d'autres informations, vous devez accéder à votre espace électeur :**

1) **Avoir accès à son espace électeur**, si ce n'est pas déjà fait, ce lien le permet : [elections2018.education.gouv.fr](http://elections2018.education.gouv.fr). Après avoir introduit son adresse mail académique ([X.Y@ac-bordeaux.fr](mailto:X.Y@ac-bordeaux.fr)), Après validation, une fenêtre apparaît pour définir son **mot de passe**, qui sert pour accéder à l'espace électeur en utilisant le même lien [elections2018.education.gouv.fr](http://elections2018.education.gouv.fr)

2) **Une fois dans l'espace électeur**, l'**identifiant** qui figure sur la notice de vote (reçue sur le lieu de travail ou par voie postale ou par courriel), permet de voter.

### **Important :**

- En cas de perte de l'identifiant, vous pouvez en obtenir un nouveau en vous
- Si vous avez oublié votre mot de passe, il suffit de valider l'adresse mail académique puis cliquer sur Mot de passe oublié.

**Aide et informations :** [electionspro2018.snuep.fr](http://electionspro2018.snuep.fr)

## **Élections professionnelles : exprimer le refus de la réforme du lycée professionnel !**

Ce vendredi, peu après 5 h, le ministère a rouvert l'accès au service de vote en ligne. Suite à de graves dysfonctionnements, le vote électronique à l'Éducation nationale a été suspendu près de 15 heures jeudi 29 novembre. Cette situation découle de mauvais choix du ministère quant au prestataire et à l'organisation des élections, choix que nous avons dénoncé il y a un an.

Les représentants de la FSU au bureau de vote central ministériel ont exigé que toutes les dispositions soient prises pour permettre le vote des agent·es de l'Éducation nationale.

Dans un contexte de remise en cause du paritarisme, donc de la défense des droits individuels et collectifs des personnels, le SNUEP-FSU appelle les personnels à voter massivement dès aujourd'hui. Le vote exprime un attachement à des valeurs et à un projet pour l'École, avec un enseignement professionnel renforcé, le travail et l'investissement au quotidien des personnels reconnus.

Pour l'avenir des jeunes, pour notre métier, nous appelons les personnels des LP, SEP, SEGPA, EREA à exprimer leur confiance envers le SNUEP et la FSU.


## Les "familles de métier" en seconde pro : un projet de décret et d'arrêté précisent les modalités de mise en place.

A travers ces deux textes, le MEN annonce la création des trois "familles de métier" pour la rentrée sont : "construction durable, bâtiment et travaux publics" ; "gestion administrative, transport et logistique" ou "relation clients". C'est ce que prévoient un projet de décret et d'arrêté examinés en CSL le 28 novembre 2018. Dans le Code de l'éducation, les "familles de métier" succèderaient aux "champs professionnels" et regrouperaient "les compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel" en 2<sup>nd</sup>e.

Les deux projets examinés en CSL le 28 novembre 2018 apportent des précisions quant à la création de "familles de métiers" dans le cadre de la réforme de la VP. Ces mêmes textes doivent passer en Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 11 décembre.

Le projet de décret apporte une modification du code de l'éducation, ainsi les "champs professionnels" en classe de seconde soient supprimés au profit de "familles de métiers", "plus larges". Ces familles de métiers regrouperaient "des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel en classe de seconde".

Ci-dessous les trois familles de métiers pouvant évoluer pour la rentrée 2019 :

Intitulé des familles de métiers	Spécialités correspondant
<b>Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux publics</li> <li>- Technicien du bâtiment, organisation et réalisation du gros œuvre</li> <li>- Interventions sur le patrimoine bâti (option maçonnerie, charpente ou couverture)</li> <li>- Menuiserie aluminium-verre</li> <li>- Aménagement et finitions du bâtiment</li> <li>- Ouvrages du bâtiment : métallerie</li> </ul>
<b>Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baccalauréat gestion-administration</li> <li>- Baccalauréat transport</li> <li>- Baccalauréat logistique</li> </ul>
<b>Métiers de la relation clients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baccalauréat métiers du commerce et de la vente (option animation et gestion de l'espace commercial ou prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale)</li> <li>- Baccalauréat métiers de l'accueil</li> </ul>
	<p>La note de présentation de ces textes précise que l'élaboration des "familles de métiers" s'étendra toutefois "sur les années suivantes" et "évoluera au cours des années".</p> <p>Le Journal national n° 106 consacre une espace plus large à la réforme de la voie professionnelle y compris aux nouvelles grilles.</p>

## **Le décret concernant les classes de 3<sup>ème</sup> "prépa-métiers" passera devant le Conseil supérieur de l'éducation du 11 décembre 2018**

Le décret précise que les classes de 3e "prépa-métiers" ont pour objectif "d'accompagner les élèves volontaires dans la construction de leur projet de poursuite d'études en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage",

Ce texte, examiné en CSL le mercredi 28 novembre 2018, passe devant le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 11 décembre.

La formation comportera "obligatoirement" des enseignements communs et complémentaires, des "séquences d'observations et des stages en milieu professionnel" et "des périodes d'immersions dans des lycées, dans des CFA ou dans des UFA". Le volume horaire des enseignements communs et complémentaires, ainsi que des stages et des périodes d'immersion doit être précisé dans un arrêté du ministre chargé de l'Éducation nationale.

Ces classes seront implantées "en collège, en lycée professionnel ou lycée polyvalent". Une "convention entre établissements, lycée professionnel ou polyvalent et collège" définira "les modalités pédagogiques et d'organisation des enseignements".

### **3<sup>ème</sup> PRÉPA-MÉTIERS : Le SNUEP-FSU demande au ministère de revoir sa copie !**

Le ministère de l'éducation nationale a présenté à la dernière commission spécialisée des lycées (CSL) un décret qui remplace le DIMA par une classe de 3<sup>ème</sup> « prépa-métiers » pouvant être implantée en collège, LP ou LPO. Cette classe qui a été introduite par la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » doit remplacer la classe actuelle (...) [Lire la suite 3<sup>è</sup> prépa-métiers](#)



### **Le site d'information des professionnels de l'éducation publie une interview avec N A Lakhsassi**

C'est l'article sur l'orientation de la loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" qui a surtout retenu l'attention des commentateurs. Les dispositions relatives au financement de l'apprentissage et de la voie professionnelle, très complexes, méritaient pourtant un éclairage. Nasr Allah Lakhsassi, enseignant au Lycée professionnel de Philadelphie de Gerde à Pessac (Gironde) et ancien trésorier du SNUEP-FSU en propose une analyse précise.

### **[Comment évolue la taxe d'apprentissage ? Quelles conséquences pour les lycées professionnels ? Une analyse de N A Lakhsassi](#)**



26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux [sneupaquitaine@gmail.com](mailto:sneupaquitaine@gmail.com) 05 56 68 98 91 [www.bordeaux.snupep.fr](http://www.bordeaux.snupep.fr)